



Bien vivre au lac

Un bulletin publié par la MRC de Sept-Rivières destiné aux citoyens du lac Daigle

Année 2011, N°2

LE GRAND MÉNAGE EST DE RETOUR!

Suite au succès de l'opération de l'an dernier et à la demande des citoyens, la campagne de nettoyage est de retour encore cette année.

Deux façons d'y participer :



Déposez vos rebuts dans le stationnement du centre communautaire

Du 27 mai au 27 juin, les citoyens sont invités à aller porter leurs rebuts (matériaux, meubles, électroménagers, pneus, débris divers) dans le stationnement du centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois, où un conteneur sera mis à leur disposition. Les rebuts seront transportés au lieu d'enfouissement technique pour y être triés.

Profitez de la tournée du lundi 13 juin

Dans la fin de semaine du 11 et 12 juin, les citoyens pourront déposer leurs rebuts en bordure du chemin. Le lundi 13 juin, une tournée sera effectuée et les rebuts laissés en bordure du chemin seront ramassés.

Nous comptons sur votre bonne collaboration pour respecter les modalités de la présente campagne. SVP, attachez bien votre matériel pour éviter qu'il ne s'éparpille dans le chemin ou dans le stationnement du centre communautaire.

PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL

Saviez-vous qu'il existe une bande de protection riveraine d'au minimum 10 mètres en bordure du lac Daigle? La plupart des constructions, travaux ou ouvrages ne sont pas autorisés dans cette bande de protection.

La rive devrait être laissée à l'état naturel. Pour restaurer une rive en mauvais état, il suffit de laisser la végétation reprendre sa place en arrêtant de la tondre. On peut aider la nature en plantant des végétaux indigènes appropriés.

Portez attention aussi aux eaux de ruissellement. Les engrais ou autres produits chimiques utilisés sur le terrain pourraient être entraînés dans le lac lors de l'écoulement de l'eau.

En bref :

Prochaines sessions régulières du Conseil de la MRC

- 21 juin 2011 à 16 h 30
- 19 juillet 2011 à 16 h 30
- 16 août 2011 à 16 h 30

Ordures et recyclage

La collecte des ordures s'effectuera une fois par semaine à compter de la fin mai jusqu'à la fin septembre. La collecte du recyclage continuera de se faire à toutes les deux semaines.

N'oubliez pas votre permis de construction!

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de demander un permis de construction à la MRC avant d'entreprendre des travaux.

Site web de la MRC

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet, vous y trouverez une foule d'informations.

www.mrc.septrivieres.qc.ca

Paiement des taxes municipales

Pour les propriétaires ayant choisi de payer leurs taxes municipales en trois versements, svp, faire parvenir votre deuxième versement avant le 1^{er} juin. Vous éviterez ainsi des frais d'intérêts. Le troisième versement sera dû au 1^{er} septembre.



... POUR NOUS JOINDRE

MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400

Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

T 418 962-1900 | F 418 962-3365

Courriel info@mrc.septrivieres.qc.ca

www.mrc.septrivieres.qc.ca

MRC de Sept-Rivières

Programme incitatif au compostage domestique



 **35\$**

de subvention à l'achat d'un
composteur domestique
(peu importe sa valeur)

Limite de deux composteurs par
résidence

Conditions d'admissibilité

- Être résident de la MRC de Sept-Rivières (Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur Lac Daigle).
- Faire l'achat, chez un détaillant établi dans la MRC de Sept-Rivières, d'un composteur domestique commercialisé qui permet de faire du compostage en aérobie, c'est-à-dire en présence d'oxygène. Les composteurs fabriqués maison et les vermicomposteurs ne sont pas subventionnés et le programme ne s'applique pas pour l'achat de matériaux servant à bâtir soi-même un composteur.
- Avoir effectué l'achat d'un composteur domestique entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année courante (tant que le programme est en vigueur).
- Soumettre le formulaire de demande dûment rempli et joindre l'original ou une copie de la facture.

Étapes

1. Choisir et acheter un composteur commercial chez un détaillant de votre choix situé dans la MRC de Sept-Rivières
2. Consultez les modalités du programme au www.mrc.septrivieres.qc.ca et complétez le formulaire d'inscription par voie électronique ou à la main, joignez-y la facture² originale ou une copie de l'achat.
3. Envoyez le tout à la MRC de Sept-Rivières :

Par courriel

info@mrc.septrivieres.qc.ca

Objet : Subvention compostage

Par la poste

Programme incitatif au compostage domestique

MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400

Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Information & rendez-vous Écopatrouille

Caroline Cloutier

Agente de développement durable

Téléphone : 418 962-1900, poste 3

Courriel : info@ecopatrouille.org

Trucs sur le compostage

www.ecopatrouille.org

Les demandes envoyées par télécopieur ne sont pas acceptées. Les demandes seront traitées par date de réception du formulaire dûment rempli, accompagné de la facture.

¹ Facture originale, copie ou numérisation comprenant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, la marque ainsi que le nom, le numéro ou description du composteur domestique.

² Certains détaillants offrent un rabais à la caisse équivalent au montant de la subvention lors de l'achat en magasin. En 2011, **BMR Viamat à Port-Cartier** ainsi que **BMR Lauremat et Canadian Tire à Sept-Îles** offrent les coupons instantanés.



BMR

